



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

*Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.***

*Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.*

I .PRESENTATION DU PROJET

Coordonnées du demandeur :

Nom du Maitre d'Ouvrage : **EARL LEFEBVRE & FILS**
Route de Boulbon
13 150 TARASCON

**Nom du projet : PROJET DE CREATION DE SERRES AGRO-
PHOTOVOLTAÏQUES AU LIEU-DIT BERNERAQUE (13 150 TARASCON)**

JFL

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

Le porteur de projet souhaite réaliser sur un terrain d'environ 9,3 ha des serres agro-photovoltaïques ; la zone de projet est située au lieu-dit Berneraque, localisé à l'Est du territoire communal de Tarascon.

Le projet de serres agro-photovoltaïques comprend la réalisation :

- d'environ 32 557 m² de serres-chapelles, surmontées d'équipements photovoltaïques (= serres agro-photovoltaïques),
- d'équipements annexes (11 onduleurs, réseaux électriques, 2 postes de transformation, poste de livraison...),
- de chemins de desserte (non imperméabilisés), qui serviront notamment pour les accès aux serres et pour la maintenance des équipements,
- d'une zone de manœuvre.
- d'un bassin de rétention afin d'assurer la gestion des eaux pluviales,
- du raccordement sur le poste électrique de la Montagnette,
- des aménagements paysagers (haies champêtres, bassin paysager...).

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non

Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Oui des fossés temporaires, sont présents sur la zone du projet. Ils longent la zone de projet au nord/ouest et à l'est (le long de la RD570). La végétation associée est constituée par des roselières à Roseau commun et peuplements de Canne de Provence ou de Peupliers de faibles étendues. Le projet n'est pas de nature à modifier ces milieux.

- c. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Aucun arbre ne sera supprimé dans le cadre de ce projet. Les essences présentes dans les haies sont représentées par l'Ormeau, les Peupliers noirs ou blancs et sont de faible diamètre.

d. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : **TARASCON** Département des **Bouches-du-Rhône**

Lieu-dit et adresse : **Berneraque**

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 5 km de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Les Alpilles FR9312013 (au sud)

A 5 km de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Les Alpilles FR9301594 (au sud)

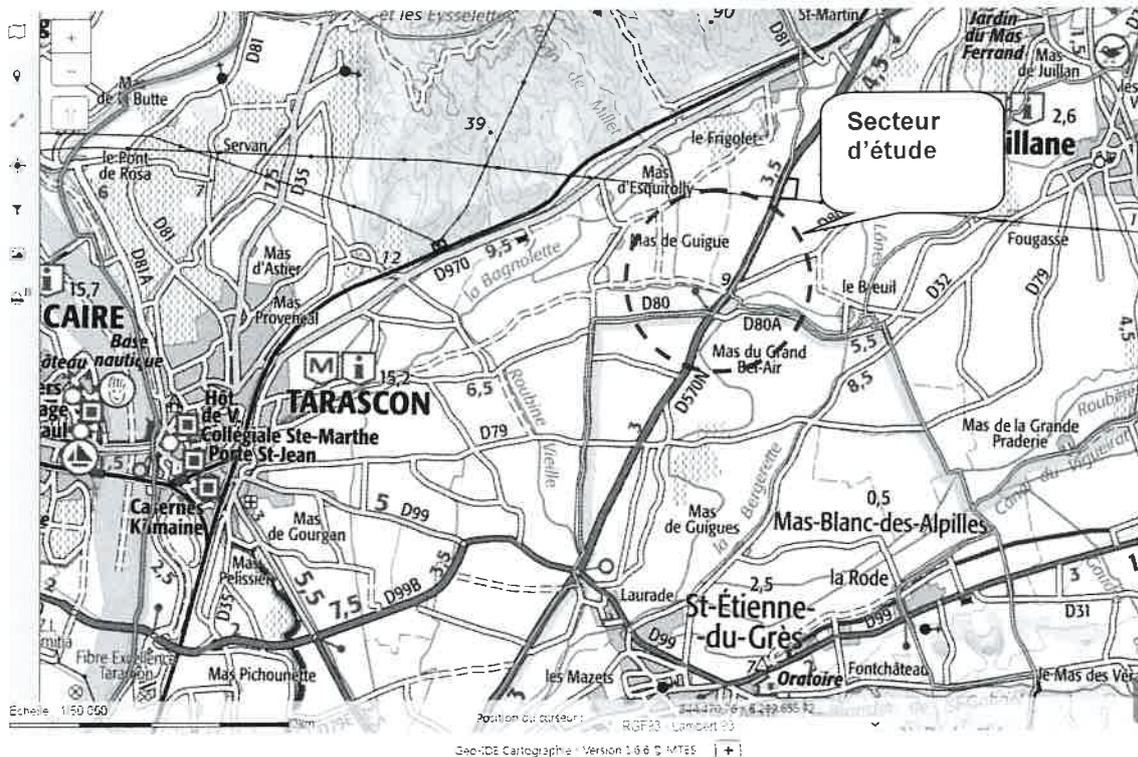
b. Etendue du projet

Le terrain d'assiette du projet est de 9,3 ha.
L'emprise des serres agro-photovoltaïques sera de 32 557 m²
(une partie des parcelles n'est pas exploitable, en raison du passage d'une canalisation TRAPIL)

c. Période envisagée pour les travaux

La durée prévisible des travaux est estimée entre 3 et 5 mois.

PLAN DE SITUATION



Extrait de la carte IGN

JFL



-  Zone d'étude stricte
-  Aire d'étude élargie (5 km)
-  Directive Habitats (DH_ZSC)
En hachuré blanc Directive Oiseaux (DO_ZPS)

1 : 150 000 

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?
- Le projet ne prévoit pas de suppression d'éléments de la trame verte.

JFL

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
Non.

- l'emprise du projet est-elle située en partie en bordure de milieux aquatiques ?
Aucun milieu aquatique n'est présent sur la zone étudiée.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?
Non.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?
Hormis la Rousserolle turdoïde, il s'agit essentiellement de passereaux communs en région PACA (Chardonneret élégant, Serin cini, Verdier d'Europe et Bouscarle de Cetti, Mésange charbonnière). Ces espèces utilisent occasionnellement les haies, Ronciers, les peuplements à Canne de Provence ou de Peupliers blancs et fossés pour leur besoin alimentaire essentiellement (Invertébrés et leurs larves, petits escargots).

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?
La zone d'étude offre de faibles disponibilités de sites favorables (haies denses, arbres de grand diamètre etc.) à la reproduction. Cependant, deux espèces patrimoniales **liées à la végétation lacustre et milieux frais/humides (Bosquet de Peupliers blancs) présents** sur la zone d'étude, ont été entendues et sont susceptibles de s'y reproduire : la Bouscarle de Cetti et la Rousserolle turdoïde.

Une carte de localisation de l'Avifaune patrimoniale est consultable dans la note écologique joint en Annexe.

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
Non le projet ne prévoit pas la suppression de haies ou d'arbres sénescents

JFL

II. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE *(concernée par le projet)*

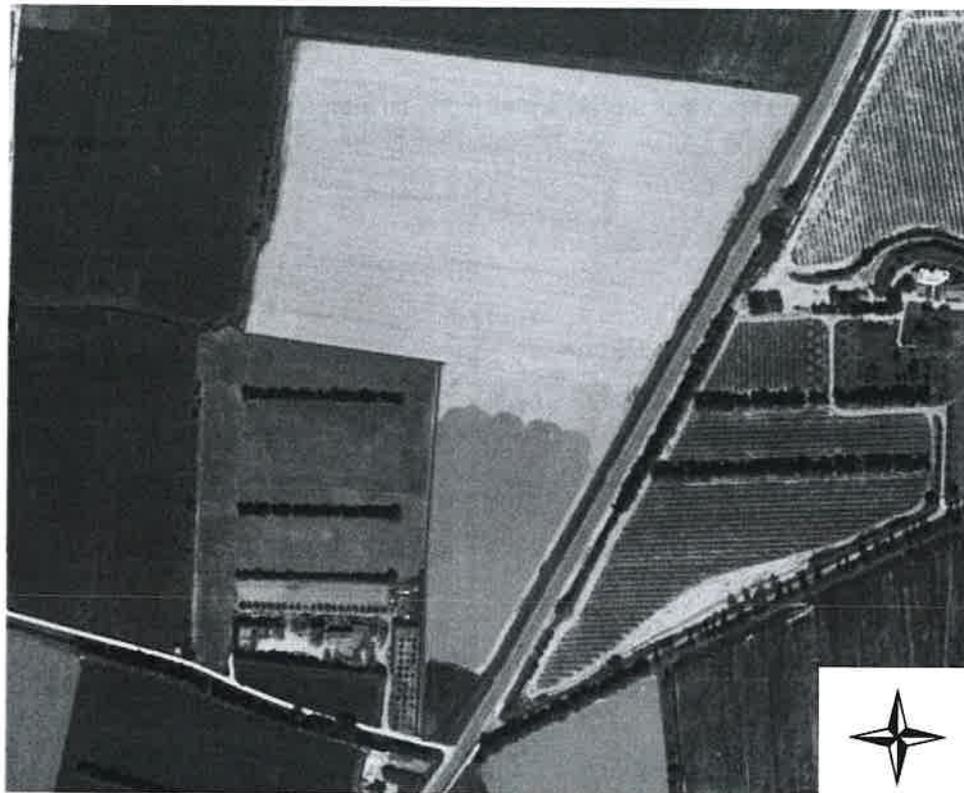
La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.

La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations, bruit
- Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
- Autres incidences

Aire d'étude considérée pour la note écologique jointe en Annexe – Le périmètre ci-dessous intègre l'emprise du projet.



Zone d'étude



BARTH Environnement

1 : 5 000

0 50 100 m



JFL

III. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.



Photo 1 : Roncier [31.8 ; F3.1]



Photo 2 : Peuplement de Peuplier blanc (en arrière-plan de fossé) [44.61 ; G1.31]



Photo 3 : Phragmitaie [53.1 ; C3.2]



Photo 5 : Culture [82.3 ; I1.3]



Photo 6 : Zone rudérale [87.2 ; E5.12]



Photo 7 : Peuplement de Canne de Provence [53.62 ; C3.32]



Photo 8 : Haie de Cyprès [84 ; FA]



Photo 9 : Bordure de Haie [84.2 ; FA]



Fossés intermittents végétalisés [89.22 ; J5.41]

TABLEAU HABITATS NATURELS :

La totalité de l'aire d'étude est composée d'habitats anthropiques. Outre les habitations et jardins attenants, la majeure partie du site est constituée d'anciennes terres agricoles aujourd'hui cultivées. Cette activité implique un retournement fréquent des terres ; ces perturbations périodiques entraînent la formation de très petites zones rudérales. Plusieurs haies ou bosquets ont été plantés afin de limiter les accès à la propriété. L'Ouest, le Nord et l'Est (contre la RD570) de la parcelle sont bordés par des fossés embroussaillés asséchés périodiquement.

En bordure de l'aire d'étude, des habitats humides ont été identifiés à l'aide de Corine biotopes et selon le « critère végétationnel » il s'agit des « peuplements à de Canne de Provence », des « Phragmitaies » et des « Peuplements de Peupliers blancs ».

| TYPE D'HABITATS NATURELS | | Cocher si présent | Commentaires |
|--|----------------------|-------------------|---|
| Milieus ouverts ou semi-ouverts | Pelouse | | |
| | Pelouse semi-boisée | | |
| | Lande | | |
| | Garrigue / maquis | | |
| | Autre : | X | Monoculture |
| Milieus forestiers | Forêt de résineux | | |
| | Forêt de feuillus | | |
| | Forêt mixte | | |
| | Plantation | X | Haies plantées (Buisson ardent) Haie de Cyprès |
| | Autre : | X | Peuplement de Peupliers blancs situé hors zone d'emprise directe |
| Milieus rocheux | Falaise | | |
| | Affleurement rocheux | | |
| | Eboulis | | |
| | Blocs | | |
| | Autre : | | |
| Zones humides | Fossés | | |
| | Cours d'eau | | |
| | Etang | | |
| | Tourbière | | |
| | Gravière | | |
| | Prairie humide | | |
| | Autre : | X | Peuplement de Canne de Provence |
| Milieus littoraux et marins | Falaises et récifs | | |
| | Grottes | | |

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------------|---|-------------------------|
| | Herbiers | | |
| | Plages et bancs de sables | | |
| | Lagunes | | |
| | Autre : | | |
| Autre type de milieu | Habitats d'origine anthropique | X | Zone rudérale Fossés |

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

ZSC Les Alpilles FR9301594

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Un seul habitat d'intérêt communautaire listé au FSD du site (ZSC) Les Alpilles FR9301594. Il s'agit d'un Peuplement de Peupliers blancs [44.61 ; G1.31] localisé à l'ouest de la zone d'étude. De très faible surface (< à 1 000 m²), cet habitat se situe derrière un large fossé fortement envahi par la Canne de Provence et la Ronce à feuille d'Orme. De par sa configuration, cet habitat est localisé en dehors de l'emprise directe du projet.

| GROUPES D'ESPECES | Nom de l'espèce cités au FSD | Code Espèce | Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle de la zone d'étude par l'espèce...</u>) | Nature et niveau de l'incidence |
|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------|--|--|
| Amphibiens et Reptiles | Triton crêté | 1166 | Espèce non observée et non potentielle au niveau des fossés en périphérie du site. | Absence d'incidence |
| | Cistude d'Europe | 1220 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |
| | Phyllodactyle d'Europe | 1229 | Espèce non observée et non potentielle Absence de milieu favorable (espèce inféodée milieux secs) | Absence d'incidence |
| Invertébrés | Cordulie à corps fin | 1041 | Espèce non observée et non potentielle au niveau des fossés en périphérie du site. | Absence d'incidence |
| | Agrion de mercure | 1044 | Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet. | Absence d'incidence |
| | Damier de la succise | 1065 | Espèce non observée et considérée comme absente. | Absence d'incidence |
| | Laineuse du prunellier | 1074 | Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet. | Absence d'incidence |
| | Ecaille chinée | 6199 | Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de plante hôte. | Absence d'incidence |

JFL

| | | | | |
|-------------------|-----------------------------|------|--|---------------------|
| | Lucane cerf-volant | 1083 | Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet. | Absence d'incidence |
| | Pique-prune | 1084 | Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet. | Absence d'incidence |
| | Rosalie des Alpes | 1087 | Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet. | Absence d'incidence |
| | Grand capricorne | 1088 | Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet. | Absence d'incidence |
| | Ecrevisse à pattes blanches | 1092 | Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet. | Absence d'incidence |
| Mammifères | Castor d'Europe | 1337 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux zones humides). | Absence d'incidence |
| | Grand Rhinolophe | 1304 | Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Absence d'incidence |
| | Petit Rhinolophe | 1303 | Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Incidence faible |
| | Rhinolophe Euryale | 1305 | Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Incidence faible |
| | Grand Murin | 1324 | Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Incidence faible |
| | Petit Murin | 1307 | Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Incidence faible |

| | | | | |
|-----------------|-----------------------------|------|--|---------------------|
| | Murin de Bechstein | 1323 | Espèce considérée comme non potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Absence d'incidence |
| | Murin de Capaccini | 1316 | Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Absence d'incidence |
| | Murin à oreilles échancrées | 1321 | Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Incidence faible |
| | Minioptère de Schreibers | 1310 | Espèce considérée comme non potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Absence d'incidence |
| | Barbastelle d'Europe | 1308 | Espèce considérée comme non potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce. | Absence d'incidence |
| Poissons | Lamproie marine | 1095 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |
| | Lamproie fluviatile | 1099 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |
| | Apron | 1158 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |
| | Chabot | 1163 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |
| | Barbeau méridional | 1138 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |
| | Bouvière | 1134 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |

| | | | | |
|--|---------------------|------|--|---------------------|
| | Blageon | 1131 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |
| | Toxostome | 1126 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |
| | Alose feinte | 1103 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau). | Absence d'incidence |
| Plantes | Sablins de Provence | 1453 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux éboulis) | Absence d'incidence |
| Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales | Streptopelia turtur | A210 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

ZPS Les Alpilles FR9312013

Ce tableau concerne les Oiseaux d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

| GROUPE D'ESPECES | Nom de l'espèce cités au FSD | Code de l'espèce | Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de</u> <u>la zone d'étude par l'espèce...</u>) | Nature et niveau de l'incidence |
|-----------------------------|---|-----------------------------|--|--|
| | Bubo bubo | A215 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| | Caprimulgus europaeus | A224 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| | Coracias garrulus | A231 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| | Calandrella brachydactyla | A243 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| | Lullula arborea | A246 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu | Absence d'incidence |

Oiseaux (lister uniquement ici les espèces ayant justifié la désignation des ZPS concernées)

| | | | |
|-------------------------|-------|--|---------------------|
| | | favorable à l'espèce. | |
| Anthus campestris | A255 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Sylvia undata | A302 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Lanius collurio | A338 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Lanius minor | A339 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Pyrrhonorax pyrrhonorax | A 346 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Emberiza hortulana | A379 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Bubulcus ibis | A025 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et | Absence d'incidence |

| | | | |
|-----------------------|------|---|---------------------|
| | | d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | |
| Pernis apivorus | A072 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Milvus migrans | A073 | Espèce non observée et considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Milvus milvus | A074 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Neophron percopiterus | A077 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Gyps fulvus | A078 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Circaetus gallicus | A080 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |

| | | | |
|----------------------|------|--|---------------------|
| Circus aeruginosus | A081 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Circus cyaneus | A082 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Circus pygargus | A084 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Aquila chrysaetos | A091 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Hieraaetus pennatus | A092 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Hieraaetus fasciatus | A093 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Falco naumanni | A095 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route | Absence d'incidence |

| | | | |
|----------------------|-------|--|---------------------|
| | | départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | |
| Falco columbarius | A098 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Falco peregrinus | A103 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Tetrax tetrax | A 128 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Burhinus oediconemus | A133 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Vanellus vanellus | A142 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Larus melanocephalus | A176 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | Absence d'incidence |
| Larus ridibundus | A179 | Espèce non observée et considérée | Absence |

**Le cas
échéant,
autres
espèces
remarquables
animales ou
végétales**

| | | | |
|----------------------|-------|--|---------------------|
| | | comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce. | d'incidence |
| Falco subbuteo | AE099 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Accipiter gentilis | A400 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Streptopelia turtur | A210 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Clamator glandarius | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Otus scops | A214 | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Athene noctua | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Merops apiaster | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Upupa epops | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Picris viridis | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Galerida cristata | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Phoenicus phoenicus | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Oenanthe hispanica | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Monticola saxatilis | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Monticola solitarius | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Sylvia conspicillata | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |
| Lanus senator | - | Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable | Absence d'incidence |

Passer
montanus

-

Espèce non observée et considérée
comme absente / Absence de milieu
favorable

Absence
d'incidence

Carduelis
cannabina

-

Espèce non observée et considérée
comme absente / Absence de milieu
favorable

Absence
d'incidence

Millaria calandra

-

Espèce non observée et considérée
comme absente / Absence de milieu
favorable

Absence
d'incidence

Lanius
meridionalis

-

Espèce non observée et considérée
comme absente / Absence de milieu
favorable

Absence
d'incidence

IV INCIDENCES DU PROJET

Reprendre sommairement ici les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :
Aucune destruction d'habitat d'intérêt communautaire n'est attendue dans le cadre du présent projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :
Aucune destruction d'espèce d'intérêt communautaire n'est attendue dans le cadre du présent projet.

Deux visites de site ont été réalisées en avril et mai 2022 par un expert naturaliste, afin d'appréhender les différents milieux composant le site d'étude et d'évaluer les enjeux écologiques potentiellement présents.

Protocoles de terrain

Habitats naturels

Des relevés simples de terrain ont permis de rattacher chaque habitat naturel à la typologie EUNIS. Les habitats patrimoniaux (Natura 2000 ou ZNIEFF) ont été particulièrement recherchés, de même que les habitats correspondant à des zones humides selon le critère « végétation » de l'arrêté du 24 juin 2008. L'état de conservation des habitats a également été évalué sur le terrain sur la base d'indicateurs propres à chaque habitat. Une cartographie a ainsi été produite sous QGIS (système de projection : Lambert 93), au 1/5 000ème.

Pour la flore

L'objectif de ce passage était d'évaluer les potentialités d'accueil du site en faveur notamment des espèces floristiques patrimoniales citées dans la bibliographie au vu des habitats naturels en présence. Afin de compléter cela, une liste des espèces végétales banales et invasives a été réalisée sur l'ensemble de l'aire d'étude.

Faune

Réalisées en avril et en mai, les visites ont consisté à appréhender les habitats d'espèces sur site afin de relever les potentielles sensibilités écologiques en présence, au regard des travaux envisagés.

L'effort de prospection Mammalogique s'est concentré préférentiellement sur la recherche des indices de présence (empreintes, fèces, terriers, cadavres ...). Pour les Amphibiens et les Reptiles, les prospections ont consisté à la recherche d'individus ou d'indices de présence dans les milieux les plus favorables (bassins de rétention, fossés, haies, amas de pierres ...). Pour les Chiroptères, les prospections ont consisté en la recherche de gîtes arboricoles et/ou bâtis potentiellement favorables lorsqu'ils sont présents. Pour l'Avifaune, un transect a été effectué sur l'ensemble de l'aire d'étude, au cours duquel, toutes les espèces vues et entendues ont été notées.

Fonctionnalités écologiques

Durant les visites de terrain, la chargée d'études naturalistes s'est également attachée à relever les éléments participants ou, au contraire, affaiblissant les fonctionnalités écologiques à l'échelle du site et de ses abords immédiats (corridors écologiques, obstacles, éléments fractionnant).

De plus, les principales atteintes pour ce type de projet sont les suivantes : impact paysager et pollution agricole. La conception du projet sera menée sur le principe de l'évitement à tout prix et la réduction d'intrants chimiques.

Tous les enjeux écologiques repérés lors des inventaires préalables ont été finement analysés au regard de leur enjeu local de conservation et de leur potentialité de résilience aux milieux dynamiques. L'ensemble des mesures d'évitement et réduction des incidences ainsi que des mesures d'accompagnement sont synthétisées ci-après :

Synthèse des mesures d'évitement ME1 :

ME1 : Sauvegarde des éléments d'intérêt

Synthèse des mesures de réduction en phase chantier :

MR1 : Insertion paysagère des serres agro-photovoltaïques
MR2 : Choix d'une période adaptée à la phénologie des espèces
MR3 : Valorisation de la Trame verte

Synthèse des mesures de réduction en phase exploitation :

MR4 : Gestion de la ressource en eau
MR5 : Valorisation de la Trame noire

Synthèse des mesures d'accompagnement en phase chantier :

MA1 : Mise en place d'un chantier « vert »
MA2 : Maintien de la Biodiversité

V CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?

X **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés :

Le projet consiste en la création de serres agro-photovoltaïques et d'un bassin de rétention.

Le site s'inscrit en contexte agricole comportant un réseau d'infrastructures linéaires. Les milieux présents sur l'aire d'étude sont constitués d'une vaste monoculture, de haies et de fossés fortement végétalisés. Le fossé situé le long de la RD570 est entretenu par broyage annuel. Le site est par ailleurs déjà soumis à du dérangement du fait des activités existantes sur le site (activité agricole).

Dans ce contexte rural, les cortèges avifaunistiques sont peu diversifiés et essentiellement composés d'espèces communes en alimentation/reproduction dans les haies et abords des jardins attenants (en situation proche).

Seules 2 espèces patrimoniales (la Rousserolle turdoïde et la Bouscarle de Cetti), entendues sur le site, peuvent s'alimenter et se reproduire au niveau d'un petit bouquet de Peupliers blancs situé à l'ouest de l'aire d'étude. La Bouscarle de Cetti et la Rousserolle turdoïde ne constituent pas des espèces d'intérêt communautaire. Cette dernière n'est pas listée au FSD étudié « Les Alpilles ». La Rousserolle turdoïde provient certainement de sites Natura 2000 proches tels que les ZPS de Crau, ZPS de Camargue ou ZPS de Durance (toutes 3 hors cadre d'étude) où elle constitue en effet, une espèce importante de faune, ayant justifié la conservation de ces populations.

Les espèces d'intérêt communautaire listées au FSD de la **ZPS FR9312013 « Les Alpilles »**, ne trouvent pas d'habitats favorables sur l'aire d'étude. La majorité des espèces concernées par ce site Natura 2000 sont inféodées aux milieux aquatiques et humides (oiseaux limicoles) et plus minoritairement aux plaines agricoles et milieux de garrigues.

Les espèces d'intérêt communautaire listées au FSD de la **ZSC FR9301594 « Les Alpilles »**, ne trouvent pas d'habitats favorables sur l'aire d'étude. La majorité des espèces concernées par ce site Natura 2000 sont inféodées soit aux milieux aquatiques (Poissons), soit aux milieux semi-ouverts (Chauves-souris) ou forestiers (Chauves-souris et Invertébrés spécialisés).

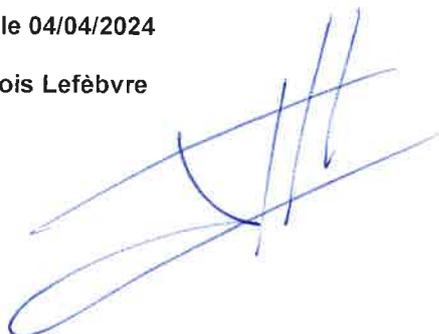
A noter, le site du projet, est cerné par des secteurs urbanisés et un réseau d'infrastructures linéaires. De plus, il est soumis à des activités anthropiques et des entretiens de la végétation annuels limitant considérablement son attractivité pour l'Avifaune.

Aucune incidence liée au dérangement ou à perturbation des fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaires listées aux FSD de la **ZPS FR9312013 « Les Alpilles »** et de la **ZSC FR9301594 « Les Alpilles »** n'est attendue dans le cadre de ce projet.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Fait à Tarascon, le 04/04/2024

Par : Jean-François Lefèvre

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and vertical strokes, positioned to the right of the text 'Par : Jean-François Lefèvre'.

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARTELIE** :

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13

(voir notice en page suivante)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** :

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)